

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 DECEMBRE 2016**

**Étaient présents** : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. HALLUIN P. BERNARD-LIEVEN MJ. MARCQ F. GALAND R. HOCHART-GILLES F. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. (arrivée à 19 h 30). RIGAUT B. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. POUILLE O. HAZELL N. VERSMESSEN P. BROUTIN F. MESTDAGH J. VANDAELE-MEQUIGNON C.

**Procuration** : MR PLATEL L. donne procuration à MME TOMASELLA Ch.  
MME THOMAS B. donne procuration à MR MAYOR G.  
MR DAL MORO donne procuration à MR HALLUIN P.

**Absente non excusée** : MME DOURDENT L.

**Secrétaire de séance** : Madame GALAND R.

**Le procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **1 – Accueils Collectifs de Mineurs 2017 - Primaire-Maternel-Préadolescent Fonctionnement et organisation**

En vue de l'organisation des accueils collectifs de mineurs pour 2017, il y a lieu de prendre des dispositions.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, l'organisation proposée par Monsieur le Maire. Les accueils collectifs de mineurs 2017 auront lieu du :

**-10/04/2017 au 21/04/2017  
-et du 10/07/2017 au 28/07/2017**

### **2 – Accueil Collectif de Mineurs 2017 Création de postes d'encadrement**

Afin d'assurer le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs 2017, il y a lieu de créer des postes d'animateurs et de directeurs.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la création des postes proposés par Monsieur le Maire.

### **3 – Accueil Collectif de Mineurs 2017 - Primaire-Maternel-Préadolescent Tarification des repas-garderie, activités et prestations facultatives**

En vue des accueils collectifs de mineurs 2017, il y a lieu d'établir la participation des familles pour les repas-garderie, les activités et l'initiation au camping.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la tarification proposée :

## REPAS – GARDERIE

	REPAS	GARDERIE
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2.88 €	2.68 €
	<b>MAJORATION 30 %</b>	<b>MAJORATION 30 %</b>
	3.74 €	3.48 €
Enfants extérieurs à la commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4.75 €	3.74 €
	<b>MAJORATION 30 %</b>	<b>MAJORATION 30 %</b>
	6.17 €	4.86 €

### Activités

La participation des familles dont les parents habitent la commune d'Allennes-les-Marais sera modulée en fonction du quotient familial, pour les quotients familiaux supérieurs à 500 €.

### Tranche d'âge de 3 à 11 ans

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNEL ET PRIMAIRE PARTICIPATION JOURNALIERE
0 à 500 €	3.60 €
501 à 619 €	3.80 €
620 à 772 €	4.85 €
773 à 910 €	5.60 €
Au-dessus de 910 €	6.05 €
Extérieur à la commune	7.25 €

### Prestations facultatives

#### Initiation camping 9 à 11 ans

ACTIVITE	TARIFICATION
Initiation au camping pique-nique	1.55 € par jour et par enfant 3.15 € pour le repas du soir 1.05 € pour le petit déjeuner soit un total de <b>5.75€</b>

## 4 – Restauration Scolaire

### **Tarification des repas enfants et adultes à compter du 1<sup>er</sup> août 2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs des repas pris au restaurant scolaire au **1<sup>er</sup> août 2017**.

	Tarifs	Tarifs majorés de 30 %
Enfants domiciliés à Allennes les marais et dans la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2.94 €	3.82 €
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4.85 €	6.30 €

La tarification des repas adultes s'établira comme suit :

	Tarif	Tarif majoré de 30 %
Adultes	3.93 €	5.11 €

## **5 – Etude : Tarification à compter du 1<sup>er</sup> août 2017**

Le montant du tarif de l'étude surveillée à compter de l'année scolaire 2017/2018 est adopté à l'unanimité à **1,80 €**.

## **6 – Garderie : Prix de journée à compter du 1<sup>er</sup> août 2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le prix de journée en garderie à compter du **1<sup>er</sup> août 2017**.

	Prix de journée		Mercredi en période scolaire	
	Jour de classe	Hors période scolaire	Garderie matin avant la classe et après-midi	Garderie avant la classe
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes de la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2,68 €	5,35 €	4,14 €	1,57 €
	<b>Majoration 30 %</b>			
	3,48 €	6,96 €	5,38 €	2,04 €
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	3,74 €	6,87 €	5,15 €	2,07 €
	<b>Majoration 30 %</b>			
	4,86 €	8,93 €	6,70 €	2,69 €

## **7 – Attribution de compensation**

### **Reversement à la Communauté de Communes de la Haute Deûle de l'attribution de compensation au titre de l'année 2016**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement à la Communauté de Communes de la Haute Deûle de la compensation prévu au budget primitif 2016 soit **33 735,52 €**.

## **8 – Mise à disposition de 3 agents de la Communauté de Communes de la Haute Deûle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de 3 agents de la Communauté de Communes de la Haute Deûle dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires.

## **9 – Bail de Chasse : révision triennale à compter du 31 janvier 2016**

Le bail de chasse au profit de la société « Le Marais » est révisable triennalement. Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, cette révision. Le nouveau montant du loyer s'établit à **181,45 €**.

**10 – Demande de consultation : Projet de réhabilitation de La Poste en espace culturel  
Choix d'un Maître d'œuvre**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement de la procédure de consultation adaptée.

**11 – Séjour pour adolescents 2017  
Désignation de la société prestataire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de **l'Association DECOUVERTE AVENTURES VACANCES du 16 au 27 juillet 2017 à ZAOSGROG en CROATIE**, en pension complète au tarif de **1 050.00 € par adolescent**.

**12 – Décision budgétaire modificative  
Mutation de crédits**

Monsieur le Maire expose que la commune a dû faire face à diverses dépenses imprévues. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

COMPTE 020	Dépenses imprévues	-	1 000.00 €
Opération 82 COMPTE 2158	Matériel services techniques Autre installation, matériel et outillage technique	+	1 000.00 €

**13 – Questions diverses**

**Concernant le SIASOL :**

-Les taxes d'assainissement ne subiront pas d'augmentation en 2017.

-Un travail est engagé suite aux problèmes d'inondation qui ont eu lieu lors des orages du mois de juin.

-Concernant le renouvellement des containers à déchets, ils seront effectifs à partir du **02/01/2017**.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,  
G.MAYOR

